

L'AN vote une loi pour interdire les PFAS dans les vêtements et les cosmétiques

Dossier de la rédaction de H2o
April 2024

Jeudi 4 avril, les députés ont approuvé en première lecture une proposition de loi écologiste visant à restreindre la fabrication et la vente de produits contenant des PFAS. Une loi en demi-teinte, qualifiant les ONG, puisque le texte a exclu de son périmètre les ustensiles de cuisine, après une forte mobilisation cette semaine des fabricants - et de leurs salariés, venus organiser un concert de casseroles devant le Palais Bourbon. La majorité avait proposé de repousser l'interdiction concernant les ustensiles de cuisine de 2026 à 2030. Compromis rejeté par les écologistes, qui ne voulaient pas aller au-delà de 2027. Le camp pro-scientifique a plié en supprimant purement et simplement l'alinéa concernant ces produits.

Le texte a été approuvé à l'unanimité, avec 186 voix pour et 2 contre, malgré les réticences du gouvernement sur plusieurs points. L'article principal présenté par l'écologue Nicolas Thierry prévoit d'interdire à partir du 1er janvier 2026 la fabrication, l'importation et la vente de tout produit cosmétique, produit de fart (pour les skis) ou produit textile d'habillement contenant des substances per- et polyfluoroalkylées, à l'exception des vêtements de protection pour les professionnels de la sécurité et de la sécurité civile. Le gouvernement a souligné le travail en cours au niveau européen. "C'est bien au niveau européen qu'il faut se battre sur ce sujet-là, le levier européen est le bon levier" a affirmé le ministre, Gabriel Attal.

France 24 - Libération